



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LE SCHEMA DIRECTEUR  
DES CANTONS DE GRIMAUD  
ET DE SAINT-TROPEZ**

(Arrêté préfectoral du 29 septembre 1999)

**COMITE SYNDICAL**

**1<sup>ER</sup> JUIN 2001**

**PROCES VERBAL**

**Etaient présents :**

Monsieur Jean Michel COUVE, Président ;

*Membres titulaires :*

Monsieur Bernard ROLLAND, Maire de SAINTE MAXIME SUR MER  
Monsieur Dominique LAFFRA, Maire de GRIMAUD  
Monsieur Louis FOUCHER, Maire de CAVALAIRE SUR MER  
Madame Anne Marie COUMARIANOS, Maire du RAYOL CANADEL  
Monsieur Alain CIARAMBOLI, Adjoint au Maire de COGOLIN  
Madame Dominique CASTELLINO, Adjoint au Maire de LA GARDE FREINET  
Madame Cathy PAVIA, Adjoint au Maire du PLAN DE LA TOUR  
Monsieur Joseph DESDERI, Adjoint au Maire de GASSIN  
Monsieur BERGES, Adjoint au Maire de SAINT TROPEZ  
Monsieur Jean MANCIAUX, Adjoint au Maire du RAYOL CANADEL  
Monsieur Michel COURTIN, Adjoint au Maire de RAMATUELLE

*Membres suppléants :*

Monsieur Gilbert TOUYON, Adjoint au Maire de LA MOLE  
Madame Thérèse DUMONT, Adjoint au Maire de la CROIX VALMER  
Monsieur Alain REY, Adjoint au Maire de LA MOLE  
Monsieur Michel CROIZIER, adjoint au Maire du PLAN DE LA TOUR  
Monsieur Jean Claude DELETANG, Adjoint au Maire de LA GARDE FREINET  
Madame Katia ESPAZE, Adjoint au Maire de GRIMAUD

**Secrétaire de séance :**

Madame Cathy PAVIA

Monsieur Jean Michel COUVE ouvre la séance à 10 h 15 et accueille les représentants de GRIMAUD qui siègent pour la première au comité syndical.

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2001 est **ADOpte A L'UNANIMITE**.

Monsieur Jean Claude DELETANG, délégué suppléant de LA GARDE FREINET informe le Président que ce document ne lui a pas été transmis.

Il lui est précisé que les convocations et les pièces annexes, tel le procès-verbal, sont adressées aux titulaires ; il n'en a donc pas été destinataire.

La commission d'appel d'offres réunie le 01.06.01 a émis un avis défavorable à la passation de l'avenant n°1 au marché conclu avec CITADIA et a proposé la résiliation de ce marché qui doit subir des modifications substantielles suite à la mise en application de la loi S. R. U.

En conséquence, monsieur le Président propose le retrait du point relatif à l'avenant n°1 au marché CITADIA de l'ordre du jour.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Conformément à l'article l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée désigne monsieur Bernard ROLLAND Président de la séance, monsieur Jean Michel COUVE devant se retirer lors vote du compte administratif 2000.

#### **- Vote du compte administratif 2000 et approbation du compte de gestion :**

Rapporteur : monsieur Bernard ROLLAND

Il est proposé au comité syndical de se prononcer, chapitre par chapitre, sur le compte administratif 2000 et d'approuver le compte de gestion de monsieur le Trésorier Principal de GRIMAUD.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Les membres du comité syndical félicitent monsieur le Président pour la bonne gestion du syndicat.

#### **- Affectation du résultat 2000 :**

Rapporteur : monsieur Jean Michel COUVE

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2000 d'un montant de 419 384,16 F en section de fonctionnement, conformément à la délibération n° 2001.05 du 10.04.2001.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur Bernard ROLLAND quitte la séance en donnant procuration à monsieur Jean Michel COUVE.

### **- Modification des statuts du syndicat :**

Rapporteur : monsieur Jean Michel COUVE

Il convient de modifier les statuts du Syndicat afin de prendre en compte les dispositions de la loi S. R. U., notamment en ce qui concerne sa dénomination et sa durée.

Ces nouveaux statuts seront transmis aux 12 communes membres. Leur conseil municipal devra les approuver dans un délai de 3 mois ; une non réponse équivalant à une acceptation. Les nouveaux statuts ainsi ratifiés seront transmis à monsieur le Préfet qui prendra l'arrêté correspondant.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

La séance est levée à 12 h 00.